



**Avis d'Appel d'offres (AAO)**  
**N°003/METFPE/CAB 2024**

- 1- Cet Avis d'appel d'offres fait suite au **Plan de Passation des Marchés paru sur le site de l'ARMP le 06 septembre 2022 et à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site de l'ARMP paru le 13/10/2022.**
- 2- Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget d'affectation spécial des fonds de ses PTF (PME/AFD/UNICEF), afin de financer l'agencement des salles de bibliothèque des Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) de **Boké, Dubréka, Faranah, Guéckédou, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré.**  
**Les fournitures seront livrées dans les ENI de Boké, Dubréka, Faranah, Guéckédou, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré dans un délai de 30 jours.**
- 3- Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises stipulées à l'article 5.3 des Données Particulières de l'Appel d'Offres pour l'agencement des salles d'une bibliothèque pour les Écoles Normales d'Instituteurs (ENI) de **Boké, Dubréka, Faranah, Guéckédou, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'Zérékoré.**
- 4- La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 5- **Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du METFP, tel : (+224) 621 28 34 36, email : [camarakaba78@gmail.com](mailto:camarakaba78@gmail.com) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau de la PRMP du METFP à Taouyah Rogbané / Corniche Nord, Commune de Ratoma BP : 6278 Conakry- République de Guinée (3<sup>ème</sup> étage) du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.**
- 6- **Les exigences en matière de qualification sont :**
  - L'entreprise doit être du domaine ou secteur d'activité du ou des lots auxquels il soumissionne. Le secteur d'activité devra être vérifiable sur le RCCM fourni dans l'offre.
  - Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité,
  - Fournir deux (02) marchés similaires ou de même nature exécutés au cours des cinq (5) dernières années (par lot postulé).
  - Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années par lot par lot d'un montant de **1000 000 000 GNF**
  - Fournir une attestation de capacité financière d'un montant de **200 000 000GNF**
- 7- Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'Offres complet en version électronique (clé USB) à l'adresse auprès de la PRMP du METFP à compter du **04 mars 2024** contre un paiement non remboursable de **500 000 francs guinéens** repartit comme suit :
  - 50% au compte N° 4111071 « Releveur Central du Trésor »  
Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190  
N° de Compte : 2011000136 \_ Clé : 10 \_ RIB : 0011902011000136-10
  - 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG  
Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190  
N° de Compte : 2011000407 \_ Clé : 70 \_ RIB : 0011902011000407-70
  - 20% au compte du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Releveur Central du Trésor Public.





Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190  
N° de Compte : 2011000148 \_ Clé : 71 \_ RIB : 0011902011000148-71

- 8- Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry à l'adresse suivante : **Taouyah Rogbané / Corniche Nord, Commune de Ratoma BP :6278 Conakry- République de Guinée (3<sup>ème</sup> étage)** et au plus tard le **03 avril 2024 à 14 heures 00 minute**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
- 9- Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry (voir adresse ci-dessus) au plus tard le **03 avril 2024 à 12 heures 30 minutes**.
- 10- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **10 000 000 GNF**  
**La durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 150 jours.**  
Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.
- 11- Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
- 12- Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation des marchés publics d'un montant équivalent à 0,3 % du montant HT du marché conformément aux dispositions de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG en date du 05/04/2023 modifiant l'Arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG en date du 23/03/2023 portant Attributions et Organisation de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics.
- 13- La législation régissant l'Appel d'Offres en République de Guinée est dictée par le Décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant Code des Marchés Publics,

Conakry, le **27 FEV 2024**



Le Secrétaire Général

**Dr Youssouf Boundou SYLLA**

